 CACFC du 28 juin 2012

L’interfédérale GRETA avait demandé la mise à l’ordre du jour du dossier GRETA au CTM du 20 juin. Lecture a été faite de la déclaration commune interfédérale qui reprenait les éléments suivants :

1) Rappel de la tenue de contre assises académiques au mois de mai puis d’assises nationales, le jeudi 7 juin.

2) Souhait de rencontrer le Ministre de l’Education Vincent PEILLON. Une délégation de l’intersyndicale a été reçue le 14 juin.

3) Rappel des revendications des personnels qui n’ont pas changé :

- garantie de la viabilité des GRETA, préservation de la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation en abandonnant le passage en GIP

- reconnaissance de l’engagement et de l’implication des personnels des GRETA :

. en garantissant l'emploi de tous les précaires et en leur donnant accès à la loi réduisant la précarité dans la Fonction publique.

. en préservant l'emploi des titulaires au sein des GRETA

. en maintenant les CFC personnels de rectorat chargés de la mise en oeuvre de la politique académique au sein des GRETA

- ainsi que préservation dans les territoires d’une offre de formation continue de proximité

Pierre Yves Duwoye, directeur de cabinet du ministre a précisé alors les points suivants :

- Il n’y aura pas de moratoire *a priori*, le terme de suspension lui semble préférable

- Il demande donc une expertise de ce qui se passe dans les académies ;

- Il perçoit parfaitement la situation des personnels qui sont mal traités.

Pour lui, il convient donc de regarder attentivement les situations diverses, notamment parce que toutes les académies ne sont pas dans le même état d’avancement sur le dossier.

Pour le ministre, après ce bilan dressé, vraisemblablement pour la rentrée, soit le GIP permet, soit il ne permet pas de régler la situation des GRETA.

Dans ce dernier cas, une modification de la loi Warsman sera portée par la loi d’orientation. Si on doit changer de voie cela va prendre du temps.

Pour notre part, nous avons fait valoir que nous portions des propositions concrètes qui permettent une approche autre que le GIP et qui garantisse les personnels.

La question de fond qui demeure comme préalable à toute évolution est : la formation continue relève–t-elle, comme nous le pensons, du Service public ? Lorsque ce point aura été tranché, bon nombre de pistes seront caduques. Les négociations pourront alors se poursuivre.

Le SE-Unsa avec l’Unsa Education a exigé qu’un message clair de suspension du processus soit adressé aux Recteurs lors de leur rencontre du 21 juin avec le ministre. Nous ne saurions tolérer, comme on a pu le voir dans une académie, qu’un recteur présente aux membres du CTA, le futur directeur du GIP !

Il convient donc de rester mobilisé.

 Les représentants UNSA-Education